

Notice d'information sur la protection des données à caractère personnel

Dans le cadre de ses activités, BCEE Asset Management (ci-après « BCEE AM » ou la « Société ») est amenée à traiter des données personnelles émanant de ses clients, prospects, fournisseurs, prestataires de services ... (ci-après les « personnes concernées »). Lors de ces traitements de données, BCEE AM est soumise aux dispositions du Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données (ci-après « RGPD ») et à la loi du 1er août 2018 portant organisation de la Commission nationale pour la protection des données et mise en œuvre du RGPD.

La présente notice a pour objet d'informer les personnes concernées, d'une part, sur les conditions applicables aux traitements de données réalisés par BCEE AM lorsqu'elle agit comme responsable du traitement et, d'autre part, sur les droits dont bénéficient les personnes concernées.

1- Conditions et principes applicables aux traitements de données personnelles

a) Donnés concernées et nature des traitements

Pour pouvoir servir au mieux ses clients et réaliser son objet social, BCEE AM exécute différentes opérations de traitement de données personnelles, telles que la collecte, l'enregistrement, la conservation, la consultation...

On entend par donnée personnelle toute information se rapportant à une personne physique identifiable ou qui peut être identifiée directement ou indirectement, notamment par référence à un numéro d'identification, des éléments propres à son identité physique, physiologique, génétique (article 4 §1 du RGPD).

Il est néanmoins précisé que BCEE AM ne peut collecter des données à caractère personnel que pour autant que ces données soient collectées pour des finalités déterminées, explicites et légitimes. En d'autres termes, les données sont limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées (article 5.1 (b) du RGPD).

Ainsi, BCEE AM pourra être amenée à traiter les données suivantes :

- des données d'identification et de contact : nom, prénom, titre, date et lieu de naissance, adresse, numéro de téléphone, email, etc.
- des données financières : numéro de compte bancaire, référence de transactions financières, etc.
- des enregistrements vidéo de ses locaux,

- l'enregistrement de certaines conversations téléphoniques,
- les données communiquées par les candidats lors du processus de recrutement (cv, diplômes, extrait de casier judiciaire, etc.).

BCEE AM ne procédera à des traitements de données personnelles que si :

- la personne concernée a donné son consentement au traitement des données la concernant, ou,
- le traitement des données personnelles est nécessaire à l'exécution d'un contrat conclu avec la personne concernée et BCEE AM, ou,
- le traitement est nécessaire pour que BCEE AM puisse remplir ses obligations légales, ou,
- BCEE AM a un intérêt légitime à ce traitement de données.

b) Transfert des données personnelles

BCEE AM est susceptible de transférer des données personnelles vers des tiers tels que sa maison-mère, des fournisseurs et sous-traitants, les autorités judiciaires, fiscales et de tutelle, des membres de professions réglementées (avocat, notaire, auditeur, etc.) à condition que des dispositions légales et réglementaires ou des dispositions contractuelles l'y obligent ou l'y autorisent.

BCEE AM ne transférera pas de données personnelles à un tiers sans notification préalable, sauf lorsque ce transfert est exigé en raison d'obligations légales, contractuelles ou en cas de mesures judiciaires ou de police.

Lorsque BCEE AM fait appel à des sous-traitants externes, ceux-ci sont toujours contractuellement tenus de traiter les données personnelles de la clientèle dans le cadre de l'exécution du contrat selon les règles en vigueur, et de ne pas traiter ces données personnelles à d'autres fins que celles reprises dans le contrat de sous-traitance commun. Ce transfert est limité aux informations raisonnablement nécessaires pour permettre au sous-traitant externe d'accomplir la mission qui lui a été confiée contractuellement par BCEE AM.

Les destinataires de ces données personnelles sont tenus de respecter des principes de protection des données, de confidentialité et de sécurité des données.

À ce jour, BCEE AM ne transfère pas les données personnelles qu'elle traite hors de l'Espace économique européen.

c) Durée de conservation

Les données personnelles ne peuvent être conservées que durant la période nécessaire à la réalisation de la finalité du traitement. BCEE AM peut néanmoins être amenée à conserver des données personnelles après la cessation de la relation d'affaires avec la personne concernée. BCEE AM pourra déroger à ce principe : a) si la réglementation applicable le requiert (délai de conservation légal) ; b) un

intérêt légitime de BCEE AM le justifie ; c) pour permettre à BCEE AM de défendre ses droits en justice (durée légale de prescription).

d) Mention relative à la vidéo surveillance

BCEE AM dispose d'un système de vidéosurveillance destiné à assurer la sécurité de ses locaux et de son personnel, ces enregistrements pouvant servir de preuve ou à l'identification d'une personne (fautif, témoin, victime, etc.). Ces enregistrements sont conservés pour une période de 30 jours et sont ensuite automatiquement détruits. En cas d'incident ou d'infraction, des images se rapportant aux faits en question pourront être extraites et conservées au-delà de ce délai, et le cas échéant transmises aux autorités compétentes.

2- Sécurité des données personnelles traitées

BCEE AM s'engage à traiter les données personnelles des personnes concernées tout en garantissant la sécurité et la confidentialité de celles-ci.

À cet effet, BCEE AM prend toutes les mesures techniques et organisationnelles qu'elle estime raisonnables pour éviter que des personnes non autorisées aient accès aux données personnelles ou que ces données soient perdues, altérées, détruites ou plus généralement soient utilisées d'une manière non-conforme. Ainsi, BCEE AM:

- contrôle les habilitations et les accès à ses systèmes informatiques permettant le traitement de données personnelles,
- a mis en place des moyens de sécurisation de ses locaux, de son infrastructure informatique (poste de travail, réseau et serveur) et des données elles-mêmes (sauvegardes régulières, plan de continuité de l'activité),
- dispose de procédures en matière de protection des données afin de sensibiliser ses employés sur ce sujet,
- veille contractuellement à ce que ses sous-traitants garantissent un niveau de protection des données au moins équivalent au sien et impose des clauses de confidentialité dans les contrats.

3- Droits des personnes concernées

Le RGPD garantit les droits suivants aux personnes concernées par un traitement de données personnelles :

- Le droit d'accéder à ses données personnelles et d'en obtenir une copie,
- Le droit de demander la rectification ou la mise à jour de ses données personnelles,
- Le droit de demander l'effacement de ses données personnelles, sauf si un motif légitime justifie leur conservation par la Société,

- Le droit d'opposition à un traitement de ses données personnelles, à moins que la Société puisse se prévaloir d'un motif légitime,
- Le droit de demander l'arrêt du traitement de ses données personnelles.

Les demandes relatives à l'exercice des droits listés ci-dessus ainsi que toute demande ou réclamation concernant les traitements de données réalisés par BCEE AM doivent être envoyées :

par courrier à : BCEE Asset Management
À l'attention du service Legal & Compliance
6a Rue Goethe
L-1637 Luxembourg

Ou

par email à : compliance@bcee-am.lu

Toute demande devra être accompagnée d'une copie de la pièce d'identité du demandeur, afin que BCEE AM puisse s'assurer de son identité et puisse répondre au mieux à cette demande, dans le respect de ses obligations en matière de secret professionnel et de confidentialité.

Les pièces sont en principe fournies gratuitement. Toutefois, BCEE AM se réserve le droit de demander le paiement de frais administratifs raisonnables si elle estime que la demande d'information sur les traitements de données est manifestement excessive ou destinée à porter préjudice à BCEE AM (par exemple, demandes multiples et rapprochées dans le temps d'une copie déjà fournie).

BCEE AM est tenue de répondre à une demande de droit d'accès dans un délai maximum d'un mois à compter de la réception de la demande. Toutefois, ce délai d'un mois peut être prolongé de deux mois en raison de la complexité et du nombre de demandes reçues par BCEE AM. Dans ce cas, la personne concernée en sera informée dans un délai d'un mois suivant la réception de sa demande par BCEE AM.

BCEE AM ne sera pas tenue de répondre aux demandes de droit d'accès si les données ne sont plus conservées ou ont été effacées.

Plainte auprès de la CNPD :

Les personnes concernées disposent également du droit de recours direct auprès de la Commission Nationale de Protection des Données : 1, Avenue du Rock'n'Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, www.cnpd.lu